

APPROBATION CAHIER des CHARGES relatif au SERVICE des VIDANGES

Le MAIRE. - Lors de la séance du 22 Janvier dernier vous avez bien voulu, à l'unanimité, adopter l'augmentation des tarifs du Service des Vidanges et fixer à trois années la durée du contrat à intervenir entre la Commune et la Société Industrielle des Engrais en vue de lui permettre d'améliorer son matériel et de l'amortir. J'ai, à cet égard, préparé un projet de cahier des charges que je sou mets à votre examen.

Lecture de ce cahier est donné article par article et après discussion et modification du taux des pénalités, acceptation par le concessionnaire de la proposition de Mme AMELIN concernant l'intervention du Service de Prophylaxie, approbation est, à l'unanimité, donnée par le Conseil à ce Cahier des Charges.

*M. Neuis Vu le 22 Mars 1954
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Monsieur R. Petit*